



Projet de Renforcement de l'Etat de Droit

Rapport d'activités 2011

Piliers et approches

Justice

- Infrastructure
- Codes de conduite
- Formation des acteurs
- Base de données

- Justice foraine
- Cliniques légales
- Mécanismes traditionnels
- Rôle de la société civile

Police

- Infrastructure et équipement
- Code de conduite
- Formation des acteurs
- Base de données

- Rôle de la société civile
- Police de proximité
- Sécurité communautaire

Prisons

- Code de conduite
- Formation
- Base de données
- Réhabilitation des infrastructures

- Alternatives à l'incarcération

1 - Contexte

La République centrafricaine est un vaste territoire faiblement peuplé et sans accès à la mer. Les effets combinés de la pauvreté, d'une présence minimale de l'Etat dans de larges portions du territoire, la déliquescence des systèmes de justice et de sécurité et de la destruction du capital social ont permis l'émergence de groupes armés étrangers et d'opposition dont la LRA de Joseph Kony au Nord Est et à l'Est, des bandits de grands chemins, des coupeurs de route et de groupes d'auto-défense.

La capacité des institutions nationales à garantir la sécurité et la justice est particulièrement faible en dehors de la capitale Bangui. La police nationale n'est présente que dans les huit arrondissements de Bangui et dans quelques centres urbanisés en dehors de Bangui. Depuis 1996, la police a fait l'objet de nombreux pillages, mutineries et destructions suites aux crises politico-militaires récurrentes qu'a connu le pays. Cette situation a un impact négatif profond sur la capacité de la police à exécuter sa mission : mobilité limitée, moyens de communication quasi – inexistants, uniformes dépareillés, infrastructures inexistantes ou délabrées, formation insuffisante etc.

S'agissant de la justice, l'insuffisance en ressources humaines et matérielles et la répartition inégale sur l'ensemble du pays des ressources existantes, conduit à l'absence d'une justice de proximité et a une baisse de la qualité des services de justice. La justice devient donc couteuse et inaccessible aux personnes vulnérables, notamment les

femmes, les enfants et les personnes âgées. Cette situation conduit à l'écllosion de la justice privée et de la justice populaire dont les personnes les plus vulnérables sont le plus souvent les victimes.

S'agissant de l'arsenal normatif, certaines lois sont très anciennes et inadaptées au contexte actuel. Les nouvelles lois ne sont pas publiées au journal officiel et la jurisprudence n'est pas diffusée si bien que les citoyens ne sont pas informés de leurs droits et obligations.

Par ailleurs, l'incapacité du système judiciaire à lutter contre l'impunité, le manque d'objectivité et le caractère aléatoire de certaines décisions de justice, la faible exécution des décisions de justice, le trafic d'influence et le problème de l'indépendance du pouvoir judiciaire sont à l'origine d'une crise de confiance parmi la population, d'autant que l'éthique des magistrats est mis en cause.

Le système pénitentiaire est confronté au problème de la surpopulation avec une population carcérale composée de prévenus à plus de 60%, des conditions sanitaires, hygiéniques et alimentaires effroyables. Le personnel pénitentiaire est presque entièrement composé de militaires sous-payés, en sous effectif, pas formés pour travailler dans les prisons et peu motivés. Les infrastructures sont dans un état de délabrement quasi général avec de graves répercussions sur les droits fondamentaux des prisonniers. Aucun programme de réinsertion sociale n'est mis en place et le risque de récidive est élevé.

De l'autre côté, les crises suscitées ont fragilisé les investissements ce qui a pour corolaire, un taux de chômage élevé ; beaucoup de ces chômeurs sont recrutés parmi les jeunes et sont principalement concentrés à Bangui et dans les centres urbains. Cette situation constitue un risque permanent pour la stabilité et la cohésion sociale.

La société civile de son côté, bien qu'assez engagée, est aussi très faible et ne parvient pas à jouer son double rôle de régulateur de la vie sociale et de partenaire au développement.

En plus de la méconnaissance criarde de ses droits, une majeure partie de la population, particulièrement en zones rurales, n'a pas d'acte de naissance ce qui limite l'accès à la scolarisation, l'accès au crédit, l'accès à tout emploi sérieux, aux élections, à la justice etc.

La communauté internationale s'est engagée aux côtés du gouvernement centrafricain dans un processus de réforme du secteur de la sécurité (RSS) lancé en avril 2008 par un séminaire national, lequel a réaffirmé la volonté du gouvernement d'engager les réformes nécessaires conformément à un chronogramme d'actions prioritaires soutenu par les partenaires internationaux.

Le programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a pour sa part développé un projet qui vise à renforcer les capacités des institutions de justice et de sécurité afin d'assurer une meilleure protection des droits et des personnes et de fournir un service de qualité aux citoyens. Le projet de renforcement de l'état de droit (PRED) a été lancé en

octobre 2008 avec un budget estimatif de 12 millions USD sur deux ans. Il vise à renforcer les capacités de la police nationale et de la gendarmerie, des institutions de la justice et du système carcéral par un soutien en termes d'infrastructures, d'expertise et d'études, d'équipement, de formation, de renforcement des capacités de gestion. Il vise également à renforcer les capacités de la société civile et à sensibiliser les populations sur leurs droits.

Le PRED déploie ses activités à Bangui et dans quatre préfectures du nord du pays particulièrement affectées par les troubles politico – militaires (l'Ouham, l'Ouham-pendé, la Kemo et la Nana-Gribizi).

Le Document de projet du PRED prévoyait quatre activités principales :

- Le renforcement des capacités de la justice et l'accès à la Justice
- Le renforcement des capacités de l'administration pénitentiaire
- Le renforcement des capacités de la police nationale
- Les activités liées à la gestion du projet.

En décembre 2011, le PRED arrivera au terme de sa première phase et devra dès janvier 2012 entamer la deuxième phase pour la période 2012-2016. Le projet s'est imposé comme l'acteur majeur dans le secteur de l'état de droit et le partenaire clé des secteurs de la justice et de la sécurité.

2 - Les réalisations

2.1. Renforcement des capacités des partenaires et de la population

A) Appui à l'adoption des nouveaux codes pénal et de procédure pénale et édition des nouveaux codes

Le PRED a apporté un appui déterminant à la révision et à l'adoption des nouveaux codes (code pénal et code de procédure pénale) notamment l'expertise et l'organisation d'une journée de sensibilisation des parlementaires en vue de l'adoption des nouveaux instruments juridiques.

Dès l'adoption par l'Assemblée Nationale des nouveaux codes en janvier 2010, le PRED a lancé à la demande du Ministère de la Justice l'édition de 500 exemplaires puis d'un tirage de 3500 exemplaires destinés à tous les acteurs judiciaires (Justice, police, Gendarmerie, Ecole nationale de la magistrature, faculté de droit, leaders communautaires) .

B) Organisation des séminaires sur le nouveau code pénal et nouveau code de procédure pénale

Le PRED a programmé trois sessions de formation des acteurs judiciaires (magistrats, auxiliaires de justice, officiers de police judiciaire, avocats, société civile, leaders communautaires, médias...).

La première série de 10 sessions de formation s'est tenue à Bangui de septembre à décembre 2010 à l'intention de 500 acteurs judiciaires dont 185 femmes ; La deuxième session a été organisée du 31 mars au 20 avril, dans les chefs lieux de des zones d'intervention du PRED ; 250 personnes dont 75 femmes ont participé à cette deuxième session de formations. La 3^e série est programmée à Bouar et Bambari.



Vue des participants lors du séminaire De Bozoum



Lors du séminaire de Bossangoa

C) Formation des Officiers et agents de l'Etat civil et appui au lancement de la campagne d'enregistrement des naissances

Le PNUD a organisé le 1^{er} avril à Bossangoa, le 5 avril à Bozoum, le 15 Avril à Sibut et le 19 du même mois à Kaga-Bandoro, des séminaires de formation sur l'Etat civil à l'intention des Maires et agents d'état civil de toutes les communes des Préfectures de l'Ouham, l'Ouham-Pende, Kemo et Nana- Grebizi.



Une vue des participants au séminaire sur l'état civil A Bossangoa

Ces séminaires ont regroupé 200 Maires, Officiers et agents d'état civil dont 45 femmes.



En marge des séminaires, le PNUD a remis aux Maires des lots de fournitures de bureau, des registres pour l'enregistrement des naissances et des registres d'acte de naissances.

La 3 étape a été l'appui à la campagne d'enregistrement dans les zones d'intervention des personnes ne possédant pas d'acte de naissance.

L'appui du PRED qui était multiforme (technique, logistique et financier) a été déterminant pour le succès de la campagne. Les résultats ci-après ont été obtenus :

Préfecture de l'OUHAM PENDE : 11.100 personnes enregistrées

Préfecture de l'OUHAM : 20.000 personnes

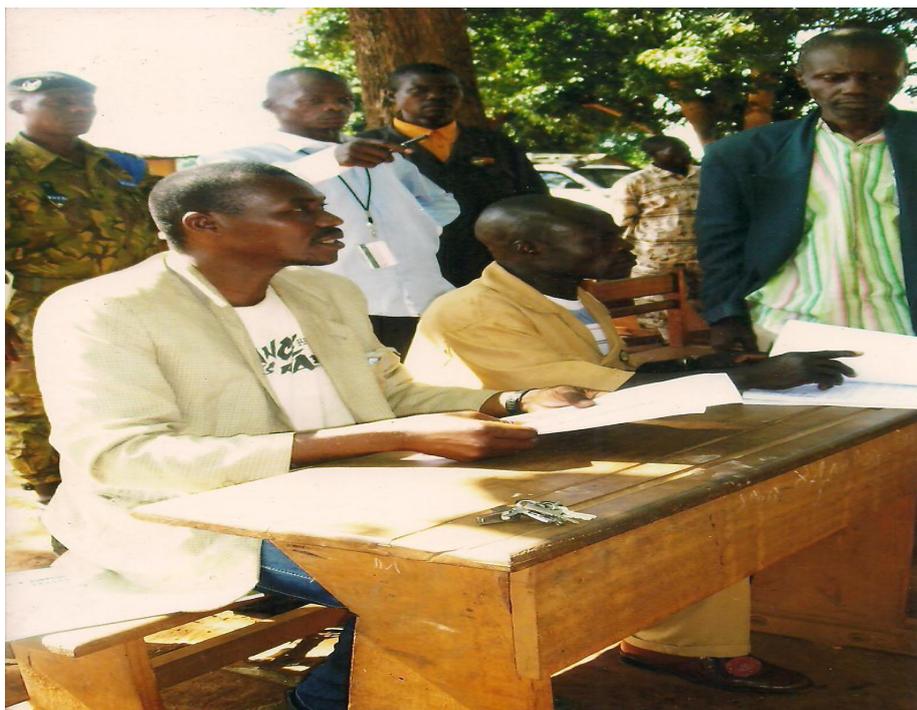
Préfecture de la Kémo : 55.776 personnes

Préfecture de la Nana Gribizi : 21.775 personnes

Dans ce domaine, un partenariat a été établi entre le PRED, le Ministère de l'administration du territoire, l'UNICEF, le BINUCA , l'UNHCR, l'UNESCO, les Ministères des affaires sociales, de la santé publique et de l'Education nationale, qui a permis l'organisation d'un forum national sur l'Enregistrement des naissances en juillet 2011, ayant permis l'adoption d'une stratégie nationale sur l'enregistrement des naissances.

La dernière étape a été la délivrance effective des actes de naissance. Les audiences foraines soutenues par le projet ont permis d'obtenir les résultats ci-après :

Communes	Nombres d'actes délivrés	Nombre de Jugements supplétifs d'acte de naissance rendus
Sibut	6038	428
Galafondo	172	48
Ngoumbélé	63	11
Total	6273	487



Délivrance d'actes de naissance par le Maire de Galafondo

D) Formations des officiers de police

Le projet a organisé une série de formations des agents et officiers de police judiciaire (police et gendarmerie) sur les thématiques suivantes : code éthique de la police (500 participants pour la première série), garde à vue (150 participants, les dernières sessions sont en cours), dactyloscopie formation initiale (50 participants), dactyloscopie formation des formateurs (20 participants). A cela s'ajoute d'autres discussions thématiques organisées dans les bureaux de terrain sur la tenue des registres, la collecte des données, l'initiation à l'informatique etc.



Exercice pratique lors de la formation



Les participants à la formation en dactyloscopie



Mallettes dactyloscopiques remises en appui à la formation

E) Le rapprochement de la justice des justiciables

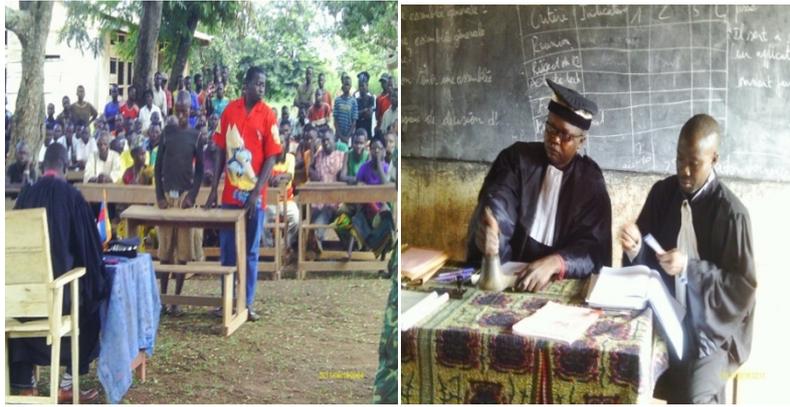
Le PNUD a apporté son appui à l'organisation de 15 audiences foraines par les juridictions des zones d'exécution ; ces audiences organisées en partenariat avec le Danish Refugee conseil (DRC) permet de régler les cas des personnes détenues souvent très longtemps sans jugement.

	Nombre d'audiences	Affaires jugées
TGI SIBUT	4	81
TGI Bossangoa	7	28
TGI Batangafo	3	24
TGI Bocaranga	3	40
TOTAL	17	173

P.S. Certaines audiences se déroulent en ce moment et feront l'objet d'un prochain rapport.



Une vue des audiences foraines du tribunal de Bossangoa



Vue d'une des audiences foraines du tribunal de Batangafo

F) Appui technique et dotation des partenaires en équipements, fournitures et mobiliers

Le PRED a organisé un atelier de révision et de validation des imprimés et formulaires judiciaires et de police judiciaire. Une grande partie des différents formulaires validés a été imprimée. 27.500 formulaires de la Cour de Cassation et de la Cour d'Appel ont été imprimés, le reste est en cours d'impression.

De même, le tableau des différents frais judiciaires a été conçu par le projet et imprimé pour être affiché dans les Mairies et tous les tribunaux afin de réduire les abus dont les justiciables sont victimes.

Remise aux partenaires de 05 véhicules pour les audiences foraines, 10 motos, de matériels informatiques et de consommables, fournitures et mobiliers de bureau, mallettes dactyloscopiques, radios émetteurs récepteurs de la police.

L'appui à la modernisation des institutions des partenaires s'est poursuivi avec le renforcement de la connexion internet des Ministères de la Justice et de la Sécurité, de la Cour de Cassation et de la Faculté de droit. Le site internet du Ministère de la Justice est en cours de création et sera en ligne avant la fin de l'année.





Vue partielle des équipements remis aux partenaires le 29 juillet 2011

G) Formation continue des magistrats

Suite aux différentes violations et carences constatées lors de l'observation des activités des magistrats (absence de contrôle de la garde a vue et des enquêtes préliminaires par le Parquet, faiblesse des mécanismes d'enregistrement et de traitement des dossiers au parquet, lenteur ou même inertie des cabinets d'instruction, faiblesses dans la mise en état des affaires a juger, délais de jugement trop longs, jugements non ou peu motivés, difficultés d'exécution des décisions rendues etc.), le projet a défini avec le Ministère de la Justice des thèmes de formation pour améliorer la situation. Il s'agit de :

- La pratique du parquet
- La pratique du cabinet d'instruction
- La pratique du siège

Les deux premiers thèmes sont en cours de préparation pour cette année (65 bénéficiaires) et le 3^e sera présenté en 2012.

H) Organisation de sessions de formation continues des régisseurs et gardiens de prisons

En partenariat avec la direction de l'administration pénitentiaire, le PRED a organisé du 03 au 05 octobre puis du 10 au 12 octobre 2011 la formation de 80 personnels pénitentiaires dont 06 femmes sur le respect des droits des détenus, la réinsertion socioprofessionnelle des détenus et le suivi des dossiers judiciaires des détenus.

I) Formation des acteurs judiciaires en groupes mixtes

Dans un souci d'efficacité, mais aussi pour renforcer la collaboration entre les différents acteurs judiciaires, certaines formations au profit des acteurs judiciaires ont été organisées en groupes mixtes :

- Formation sur la médecine légale du 12 au 26 octobre 2011 au profit de 50 personnes (magistrats 14, avocats, officiers de police judiciaire et médecin).
- Formation sur la problématique des violences sexuelles et la prise en charge médico-légale et judiciaire des victimes de violences sexuelles du 21 au 30 novembre au profit de 90 personnes (magistrats 18, avocats, officiers de police judiciaire et médecins).
- Formation de base en informatique. Afin de permettre aux partenaires et acteurs de la justice de se familiariser avec les outils informatiques livrés à leurs institutions et services et à la demande des partenaires, le PRED a lancé la formation de 100 acteurs judiciaires : magistrats, greffiers, secrétaires, OPJ de la police et de la gendarmerie, personnel pénitentiaire.

J) Renforcement des capacités des associations nationales, formation des leaders communautaires et des leaders des associations de jeunes sur la cohésion sociale, la prévention des violences (accusations de sorcellerie, genre, sexuelles)

En vue de renforcer la capacité des associations nationales et d'assurer la pérennisation des actions, le projet a conçu et organisé certaines formations avec certaines associations.

Il en est ainsi de :

- Formation de 500 leaders communautaires de Bangui, Bimbo et Begoua dont 175 femmes sur les principales innovations des nouveaux codes, le renforcement de la cohésion sociale, la prévention des violences liées aux accusations de pratique de charlatanisme et de sorcellerie et au genre, la protection des personnes vulnérables. Organisée du 03 au 15 juillet 2011 en partenariat avec DRC, le Haut Commissariat à la Communication et autres.
- Du 24 octobre au 5 novembre, une autre formation a été organisée en partenariat avec une association nationale (Réseau National des ONG de jeunesse en Droit de l'Homme) à l'intention de 250 leaders des associations de jeunes de la ville de Bangui et ses environs sur la même thématique avec une insistance sur la prévention des crises et la cohésion sociale.
- Formation/sensibilisation en partenariat avec l'association FADEC, de 150 personnes (jeunes, enseignants, représentants des associations de jeunes) sur les violences faites au genre et les violences sexuelles dont sont victimes les jeunes filles en milieu

scolaire, les recours et l'accompagnement des victimes. Ces violences dont le taux est dit très élevé, sont l'une des causes de l'abandon de l'école par les jeunes filles.

En plus des formations sur la thématique de la prévention des conflits et la cohésion sociale, les Bureaux de terrain (UEP) ont de leur côté organisé beaucoup de campagnes de sensibilisation dans les Lycées et différentes localités de leurs zones d'intervention.



Vu des participants lors de la formation des leaders des associations des jeunes

2.2. Constructions et réhabilitations

Dans le cadre de son programme de construction et de réhabilitation des infrastructures des partenaires de la justice et de la sécurité, le PRED a lancé les travaux de réhabilitation-extension du tribunal de Batangafo, la construction des maisons d'arrêt de Batangafo et Paoua, la construction des tribunaux de Bocaranga et Paoua, la réhabilitation de la maison d'arrêt de Bocaranga.

Les travaux de construction, inaugurés par le chef de l'Etat à Batangafo le 10 août 2011 ont démarré dans toutes ces localités.



Lancement officiel des travaux de construction des TGI et Prison de Batangafo, Bocaranga et Paoua le 10 août 2011 à Batangafo par le Président de la République

Les constructions ci-après ont été définitivement réceptionnées :

Locaux devant servir d'infirmierie des prisons pour homme de Sibut, Bozoum, Bossangoa et Kaga Bandoro, Cour d'appel de Bangui et Cour de Cassation (réhabilités), Batiment annexe de la Cour de Cassation, Maisons du Droit et du Citoyen de Sibut, Bossangoa, Kaga-Bandoro, Bozoum et Bangui, prisons pour hommes de Sibut, Bozoum, Kaga-Bandoro et Bossangoa (réhabilitation et construction du bureau du Régisseur et des gardiens), Commissariat de Police de Kaga Bandoro, Sibut, Bozoum et Bossangoa, bibliothèque de la faculté de droit, Maison d'arrêt pour femmes de Bimbo.

2.3. L'amélioration des conditions de détention et du suivi des dossiers des détenus

En plus des formations, le PNUD a appuyé l'amélioration des conditions de détention à travers :

L'appui à la création et à l'exploitation des champs pénitentiaires, la fourniture des équipements divers pour de petites activités par les détenus (pelles, pioches, houes, faucilles, semences, brouettes, broyeurs de manioc, moulins à arachides, poussettes à bras etc.), la réflexion pour l'équipement des infirmeries des prisons des zones cibles, l'installation de 300 moustiquaires dans la prison de Bangui etc.

Des fournitures et mobiliers de bureau ont été également remis à certaines prisons des zones d'intervention pour faciliter l'enregistrement des détenus et le suivi de leur dossier judiciaire. La salle de formation de la prison pour femmes de Bimbo a reçu 5 bureaux et 30 chaises pour l'organisation des activités de resocialisation.

III- Résultats majeurs et impacts sur les bénéficiaires :

Les activités du PRED ont eu un impact sur les populations et sur le système.

- Sur les populations, force est de constater que dans les zones d'intervention, les gens connaissent mieux leurs droits et recourent plus aux instances officielles pour le règlement des litiges. Le nombre de personnes victimes de la justice populaire pour diverses raisons est moins élevé dans les zones d'intervention du projet que dans les zones non couvertes. Le nombre de groupes qui saisissent le projet pour demander le souci à l'organisation des campagnes de sensibilisation dans leurs localités est très éloquent.
- S'agissant du système, l'impact est aussi réel car les constructions et réhabilitations, la dotation en mobiliers et fournitures a permis aux services de la sécurité et de la justice quasi inexistantes dans les zones d'intervention, de reprendre vie et de permettre aux populations d'accéder au droit, à la justice et à la sécurité. Les audiences foraines appuyées par le PRED se tiennent le plus souvent dans les localités où la dernière audience foraine date de six ou dix ans. La qualité des prestations offertes aux populations par les services de justice et de sécurité s'est améliorée dans les zones d'intervention, même si beaucoup restent à faire.

Les autorités des administrations partenaires sont plus sensibles au renforcement des services centraux d'inspection ce qui aura un autre impact direct sur la qualité des

prestations. Suite aux actions de plaidoyer, le Ministre de la Justice vient de créer une commission pour travailler sur la mise en place d'un système légal d'assistance juridique et judiciaire, les greffes et secrétariats de prison ont été créés.

- Les acteurs judiciaires (OPJ, avocats, magistrats et aussi les médecins) travaillent plus en collaboration et ont d'ailleurs mis en place avec l'appui du projet, un groupe pour travailler sur la mise en place d'une unité de médecine légale.
- Les conditions de détention ont été nettement améliorées dans les zones d'intervention et les cas de longues détentions préventives réduits. Bien plus, l'expérience des zones pilotes est partagée aux autres lors des activités de formation qui sont ouvertes à toutes les régions du pays.
- S'agissant de la société civile, un petit groupe est déjà capable de faire le contrôle extérieur des activités des administrations partenaires a travers le monitoring des lieux de détention et de la justice.
- Le Barreau retrouve progressivement sa place dans l'univers judiciaire et est de plus en plus sensible à l'assistance juridique et judiciaire en faveur des personnes vulnérables.

Exemple de l'apport des actions du projet au Commissariat de Police de Bozoum

Equipement livré	Date livraison	Durée utilisation	Résultats obtenus
Moto 125 CC	Fin du mois d'Aout 2011.	90 jours	1° 200 rondes de police effectuées 2° 3 cas de séjours irréguliers détectés 3° 5 cas d'accidents de circulations Constatés ; 4° 12 Cas d'interpellations pour flagrant délit 5° 2 Cas saisie de drogue
1 Armoire métallique à 2 compartiments : Monodactytaire et décadactytaire	17 Février 2011.	10 mois	1° Dix (10) fiches décadactylaires établies 2° Douze (12) fiches monodactylaires établies (les toutes premières dans la

			région)
--	--	--	---------



Un gendarme formé par le PRED faisant une démonstration du prélèvement des empreintes

IV. Partenariats

Dans l'optique de la pérennisation, le PRED a insisté sur le partenariat avec divers acteurs

➤ **Avec les acteurs étatiques**

Les administrations partenaires (sécurité, justice et administration pénitentiaire) ont été très étroitement associées, à la conception, à la préparation et à l'exécution des activités. Les Ecoles professionnelles ont été plus impliquées dans l'organisation des activités de formation.

➤ **Au niveau local, le projet a appuyé la mise en place des réunions état de droit**

En effet, les réunions de suivi des activités des UEP se sont transformées en réunions état de droit au cours desquelles, les problèmes relatifs à l'état de droit de la Préfecture sont abordés par tous les acteurs. Organisées par le PRED et présidées par les Préfets, ces réunions regroupent toutes les forces vives de la Préfecture (autorités judiciaires et administratives, société civile, partenaires au développement et toutes les composantes de la société. Elles constituent un cadre idéal pour le maintien de la cohésion sociale et la prévention des crises.

➤ **Avec les autres acteurs du système des Nations Unies**

Tant au niveau de la coordination qu'au niveau local, le projet a travaillé en partenariat avec les autres agences et plus particulièrement : BINUCA, l'UNICEF, CPI, L'UNHCR.

➤ **Avec la société civile et les autres acteurs**

Le partenariat avec la société civile nationale et internationale a été très renforcé.

Au rang des ONG internationales, on peut citer particulièrement Danish Refugee Council (DRC) avec qui le projet a eu plusieurs activités (formations, audiences foraines), MERCY CORPS et COOPI.

De même, le partenariat du PRED avec l'AHJUCAF et la Coopération Française a permis au projet de mettre à la disposition des partenaires d'experts de très haut niveau dans divers domaines de formation : Police technique et scientifique, juge de l'application des peines, médecine légale.

Au rang des associations nationales on retient particulièrement au niveau de la coordination : Le Barreau, l'association des Femmes Juristes, la FADEC, le Réseau National des ONG de jeunesse en Droit de l'Homme, l'association DORCAS etc. Au niveau local, les UEP ont organisé beaucoup d'activités de sensibilisation en partenariat avec les associations locales. De même, en attendant le recrutement des structures de gestion des Maisons de droit, les associations de Sibut et de Kaga Bandoro ont accepté de s'en servir pour donner des conseils aux citoyens.

V - Défis, contraintes et opportunités

Défis programmatiques

En 2011, le projet a eu quelques difficultés au niveau de la mobilisation des ressources. Certaines activités programmées n'ont pas été exécutées parce que les fonds promis n'ont pas été libérés. Pour l'année 2012 et la période 2012-2016, il faudra mobiliser des fonds supplémentaires car les ressources propres du PNUD ne sont pas suffisantes.

Couverture des zones d'intervention des UEP

La couverture totale de toutes les zones d'intervention reste un défi majeur en raison de l'étendue du territoire et des ressources financières, matérielles et humaines limitées. Toutefois il conviendrait de renforcer la présence et les acquis du projet dans les zones d'activité actuelles.

Défis opérationnels

En raison de l'absence de la petite caisse, le financement des activités des UEP a connu beaucoup de difficultés ce qui a très souvent entraîné le non respect du calendrier.

Le suivi des travaux de construction est resté un défi majeur. Certes les autorités locales ont été très disponibles pour suivre les travaux, mais leur implication n'a pas eu d'effet sur les entrepreneurs indécis.

L'absence d'information a aussi entraîné la perte de 63000 \$US sur les fonds BCPR qui auraient dû être utilisés en 2010.

Opportunités

La confiance des principaux partenaires gouvernementaux et de la société civile au PNUD et la bonne collaboration reste une opportunité sur la voie du renforcement de l'Etat de droit. En effet, le contexte est favorable pour accélérer la réforme des textes et réorganiser les services

centraux et locaux. Le Ministère de la Justice reste aussi disposé à soutenir le PNUD dans ses initiatives de mobilisation des fonds. Le projet pourra compter sur l'appui du BCPR pour l'organisation des missions de mobilisation des ressources dirigées par le Ministre de la justice avec l'appui du PRED dans les pays scandinaves, au Canada et à New-York.

Conclusion

En dépit des contraintes, le PNUD a appuyé simultanément et de manière transversale les institutions de justice et de sécurité en particulier le système judiciaire et pénitentiaire, la police nationale et la gendarmerie. Les activités déployées ont touché ces 3 piliers qui constituent la pierre angulaire pour le rétablissement de l'Etat de Droit en RCA de la base au sommet.

La stratégie de renforcement des capacités des principaux acteurs nationaux a été renforcée afin d'assurer un équilibre harmonieux des trois secteurs clés: Sécurité, justice et administration pénitentiaire. Un accent particulier a été mis sur la sensibilisation et la formation en droits humains, l'accès à la justice et l'état civil. L'innovation sur l'état civil a permis non seulement permis d'adopter une stratégie nationale en la matière, mais va aider beaucoup de personnes à avoir une existence juridique avec toutes ses conséquences.

L'absence des mécanismes d'inspection par les administrations centrales n'a cependant pas permis une bonne capitalisation des réalisations du projet. En effet, aucune mission d'inspection dans les localités couvertes par le projet n'a été organisée par les Ministères partenaires depuis 2008. Les immeubles construits ou réhabilités n'ont jamais été visités, l'utilisation des équipements et fournitures remis n'a jamais été contrôlée. En l'absence de statistiques fiables le contenu et la qualité des prestations des fonctionnaires ne sont pas contrôlées et ceux-ci ne se sentent pas toujours redevables vis-à-vis du citoyen.

Le suivi des chantiers de construction est aussi resté un défi majeur en dépit de toutes les dispositions prises.

Le bilan de la première phase du projet est, au dire des partenaires, très positif. A travers ce projet, le PNUD a beaucoup contribué à l'effort National de consolidation de la Paix, de la promotion de la bonne gouvernance et de l'état de droit.

Il faudra toutefois tirer les leçons de la première phase et mettre en place pour la deuxième phase du projet, une stratégie de renforcement des capacités qui insiste sur l'effectivité et l'efficacité des services d'inspection, sur le renforcement des écoles de formation professionnelle, sur le renforcement du contrôle extérieur a travers le monitoring des associations de la société civile etc. Le partenariat avec les acteurs de la société civile doit être renforcé et celle-ci plus impliquée dans l'accès au droit et a la justice des citoyens.